

Délibération N° 2021-90

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 novembre 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
- Vu** le Code de la commande publique ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : approbation du lancement et de la signature de marchés publics

Le Conseil d'administration approuve le lancement et la signature des marchés publics ci-dessous, conformément au document joint en annexe

- Prestation de nettoyage des locaux
- Fourniture de matériels liés aux terrains de sport

Le marché de nettoyage des locaux est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 27
Dont :
Pour : 20
Contre : 2
Abstentions : 3
Ne prennent pas part au vote : 2

Le marché de fourniture de matériels liés aux terrains de sport est approuvé à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 27

Fait à Lyon, le 29 novembre 2021
La Présidente de l'Université Lyon2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 3 décembre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 3 décembre 2021